Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260320-DCM29_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Sandrine JUHEL, Annick L'HOTELLIER, Yolande OLIVIER, Benoit LE TOULLEC, Yann LE GUEVELLO, Anicée GUIDOSSE, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Audrey AUFFRAY-FAVRE, Pierre GALIC, Claire BOUTIN.
Absents excusés : /

Madame Yolande OLIVIER a été élue secrétaire.

N° 29-2026 : DESIGNATION DES DELEGUES

Selon l'article L2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour la désignation des délégués, après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce mode de vote.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Yolande OLIVIER

Olivier

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le ..... 23 MARS 2026
De la publication le ..... 23 MARS 2026
Fait à Calan, le ..... 23 MARS 2026
Le Maire,

Mairie de CALAN 56240

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Mairie de CALAN 56240